dedans. Il n'y a qu'un danger, c'est que la mer prenne le canot de flanc et le retourne. Or, c'est justement ce qui arriva.

» L'embarcation n'avait pas doublé la jetée, qu'on la vit s'en aller à la dérive. Une vague avrit brisé la barre, et le bateau, qui ne gouvernait plus, s'est perdu contre le môle du sud. Pas un homme n'a réchappé ; car ça ne sert à rien de savoir nager quand la mer est démontée.

» L'équipage du *Vivid* voyait cela. La coque étant déjà enlevée, les marins chargeaient la mâture, et les vagues emportaient des planches à chaque coup.

» Alors Lecroisey a proposé de mettre une seconde chaloupe à la mer. Quatre hommes se sont présentés pour l'accompagner. Personne n'a songé à les empêcher de partir. On les regardait, et on savait bien qu'ils ne reviendraient pas.

» Lecroisey était un bon pilote, il connaissait la rade. Il avait fait une si belle sortie, qu'un instant tout le monde espéra qu'il réussirait ; mais, malheureusement, la mer baissait depuis une heure. Dans ce cas-là, sur le banc, les lames sont de plus en plus courtes, et c'est la perte des navires qui viennent à toucher. Lecroisey voulait côtoyer l'Amphar sans aborder; dans ce mouvement-là, il donnait le flanc à la mer. Son embarcation s'est cabrée, et, la vague passée, on l'a revue la quille en l'air. Lecroisey et ses hommes, pris dessous, ont dû être tués sur le coup. Quant au *Vivid*, un quart d'heure plus tard, il a sombré corps et biens.

» Trois jours après, la mer les a tous rendus, excepté un homme à Lecroisey, qui doit être resté sur le banc. On leur a chanté une messe à Notre-Dame. Il y avait quinze cercueils dans le chœur, et trente-deux orphelins derrière. »

Nous avions écouté en silence, profondément émus. A la fin, un de nous demanda :

Que sont devenus tous ces enfants?

— Ça n'a pas été une mauvaise affaire pour eux, répondit le gardien. Les journaux en ont parlé. Les Parisiens ont fait des souscriptions, la ville a donné; ils sont riches. C'est toujours comme cela, quand il y a un naufrage dont on fait du bruit. Mais si vous saviez ce qu'il disparaît de marins dans un hiver, qui laissent, eux aussi, femmes et enfants dont personne ne s'occupe. Songez donc! l'Etat donne *cinquante* francs pour un homme et *vingt-cinq* francs pour un mousse. Par exemple, si le corps n'est pas retrouvé, la marine n'accorde rien. Ainsi, le camarade de Lecroisey a eu beau se noyer devant tout le monde; comme on ne l'a pas revu, l'Etat ne s'est pas occupé de ses enfants. Ces choses-là arrivent souvent. Il n'y a rien à dire. C'est la loi. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les droits de douane, d'après l'enquête des 44. — La commission des 44 a eu, un moment, le privilège d'occuper les esprits. Peu à peu, le silence s'est fait autour d'elle; elle est parvenue à se faire oublier, et, malgré le désir de vaine gloriole qui anime tout politicien, nous ne serions pas surpris qu'elle s'applaudît de cette indifférence à son égard. Elle ne craint plus qu'on lui rappelle, après quinze mois, le dépôt de ces fameux rapports qu'elle avait promis au bout de quelques semaines.

Mais les dépositions demeurent; elles sont fort instructives à consulter, car non-seulement elles jettent une vive lumière sur l'état de l'industrie parisienne en 1884, mais encore elles révèlent des faits permanents de nature à exercer une puissante influence sur la constitution de notre travail national. Les droits de douane, par exemple, sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier. Aucune modification ne leur a été apportée, en ce qui concerne l'industrie.

Il nous a donc paru d'un haut intérêt, de rechercher quelle opinion avaient formulée sur leur compte les déposants.

Leurs avis, disons-le tout de suite, se résument en trois mots: les droits de douanes sont insuffisants, et lors même qu'ils seraient établis sur des bases plus favorables à notre industrie, ils n'atteindraient pas leur but, car ils sont mal appliqués par la douane et non réciproques. Nous donnons à l'étranger ce que celui-ci nous refuse.

Les industries les plus diverses élèvent contre notre tarif douanier ces accusations. Toutes rappellent également que le bas prix de la main-d'œuvre à l'étranger, joint à des charges financières moins lourdes, rend la lutte particulièrement inégale pour nous.

Entendons d'abord les représentants de la menuiserie. L'un d'eux se plaint « que le bois ouvré ne paye pas plus de droits de douane à l'entrée que le bois non travaillé; il arrive même de Norvège des bois ouvrés qui paient moins d'entrée que les bois bruts ». Ainsi, le délégué des entrepreneurs de démolition raconte avoir acheté, en Suède, 600 portes à 6 fr. 85, rendues franco en gare de Paris, pour lesquelles il aurait payé, à l'ouvrier parisien, 5 fr. 75 de façon seulement.

Des plaintes amères sont surtout adressées à la commission, contre la non réciprocité des droits, et cela ne saurait étonner, car cette inégalité choquante ne peut être justifiée à aucun point de vue.

A l'entrée en France, les meubles paient 10 francs les 100 kileg., sans distinction de la valeur du meuble, et quand les fabricants français expédient en Alsace-Lorraine, ils doivent supporter un droit de 10 0/0 sur la valeur de l'objet fabriqué. Le délégué de la Chambre syndicale patronale de l'ameublement ajoute cette réflexion judicieuse : « Dans le tarif des douanes, il y a des classifications pour les instruments de musique : les violons paient tel prix, les clarinettes tel prix. Pourquoi ne ferait-on pas de même pour les meubles ? »

Un homme dont nous n'avons pas besoin de louer ici la haute compétence en ces matières, M. Feray, sénateur, cite, dans sa déposition, des exemples frappants de cette non réciprocité de droits. Depuis le dernier traité de commerce signé avec l'Italie, « la porcelaine blanche paie 10 fr. à l'entrée en France et 12 fr. à l'entrée en Italie; dès qu'elle est décorée, elle paie 20 fr. à l'entrée en France et 32 fr. à l'entrée en Italie... Les étiquettes dorées, faites au chrôme, qui, autrefois, entraient en Italie franches de droit, paient 50 fr. les 100 kilogr. depuis le tarif de 1881, tandis qu'elles entrent en France exemptes de tous droits ». Même anomalie pour les livres.

M. Godchau, rue de la Douane, avait imaginé un moyen très ingénieux, pour imprimer, à l'aide de cylindres, les cahiers d'écriture pour les écoles, dont on fait une énorme consommation; il en fournissait toute l'Italie; aujourd'hui, ce produit paie 5 fr. de droits à l'entrée en Italie ; il a établi une succursale à Milan, d'où perte de travail et de salaire pour les ouvriers français.

Il résulte de ces inégalités de traitement que les produits fabriqués français entraient en Italie, pour 141 millions en 1865, tandis qu'en 1880, ils n'y entrent plus que pour 74 millions.

Il n'en est pas autrement avec l'Allemagne. « Les vins français, avant 1879, payaient 20 fr. l'hectolitre à leur entrée en Allemagne; le tarif allemand les a portés à 30 fr., tandis que les vins allemands, comme ceux d'Espagne et d'Italie, entrent en France au droit de 2 fr. »

Devant une concurrence aussi inégale, une industrie, l'imprimerie lithographique, est menacée de disparaitre. « Non seulement, déposent ses représentants devant la commission, la lutte est devenue impossible pour nous sur les marchés étrangers, mais ces pays inondent même nos places de leurs produits d'une bonne fabrication et qu'ils livrent à des prix inabordables pour nous. »

Comment en serait-il autrement? Les matières premières employées par l'imprimerie lithographique sont frappées de droits de toutes sortes (droits de douane, droits d'octroi, impôt sur le papier, etc., etc.), tandis que les produits étrangers similaires entrent en France libres de tout droit.

« C'est ainsi, par exemple, dit l'un des délégués imprimeurs, que les bronzes que nous sommes obligés de tirer d'Allemagne, payent 50 fr. par 100 kilogr., de droits d'entrée; les cuivres battus, en feuilles, 100 fr. par 100 kilogr. etc., etc.; or, les produits étrangers fabriqués avec ces mêmes matières premières entrent en franchise en France ! »

L'Association ouvrière et artistique pour la décoration des tissus, qui est établie à Suresnes, se plaint de la même faveur accordée par les traités de commerce, aux produits étrangers.

Même quand les traités ne nous infligent pas une semblable inégalité, bien souvent la mauvaise combinaison de nos droits les rend complètement impuissants à défendre le travail français. La déposition des représentants de l'industrie métallique des buscs et accessoires de corsets nous fournit, sur ce point, des renseignements curieux. Les points extrêmes de la tarification sont 15 fr. et 60 fr. par 100 kilogr., rien à dire sur ces chiffres ; mais « l'échelonnage intermédiaire ruine les fabricants ». Relevons un des exemples que ceux-ci ont cités devant la commission. « Les fils ronds (type n° 6) paient 20 fr. par 100 kilos. Les étrangers tournent les lois de douane en laminant et trempant ces fils, qui deviennent alors des bandelettes (type n° 7) et ne paient plus que 15 fr. les 100 kilos au lieu de 20 fr. à l'état de fil, de telle sorte que des produits beaucoup plus avancés en fabrication paient moins de droits que des produits plus près de l'état de matière première. »

« Le papier blanc entrant en France, dit M. Feray, paye 8 fr. de droits: imprimé, il ne paye rien! J'avoue que cela dépasse mon intelligence: c'est un impôt mis sur le travail français. »

Par suite des droits très élevés qui frappent l'alcool, l'impression des étiquettes a passé en Belgique. Elles pénètrent en France libres de tout droit. « Car elles arrivent par colis postaux de 3 kilos, et tout ce qui arrive par la poste ne paie aucun droit. Les industriels étrangers bénéficient de l'impôt sur le papier, de l'impôt sur l'alcool, de l'impôt des patentes et du bon marché de la main-d'œuvre. Une fois terminées, ces étiquettes n'ont plus que quelques centimètres, et, par suite de ces impôts, plus une étiquette fabriquée à l'étranger est travaillée, moins elle paie. » De même pour les livres. Ils viennent dans notre pays pas la poste, sans avoir aucun droit à acquitter à la frontière.

Les délégués de la chambre syndicale patronale, MM. Jousset, Lahure et Nourrit, signalent à la commission la facilité avec laquelle les droits de douane sont éludés. Les procédés les plus ingénieux sont employés par les fabricants étrangers. « Ils se soustraient à l'impôt sur le papier blanc, en imprimant en haut d'une feuille, par exemple, le titre d'un journal dont le surplus s'imprime à Paris. Un autre procédé consiste pour l'étranger à doter une grande feuille d'un ou de plusieurs rangs d'étiquettes, par exemple, et à laisser le milieu blanc. Les bords de cette feuille font concurrence aux imprimeurs et le milieu aux marchands de papier. » On expédie également du papier qui a l'air brut. Il n'est soumis qu'à un droit de 5 fr. 50. Puis une fois à Paris, on le blanchit, ce qui est facile, et on le fait ainsi échapper au droit de 10 fr. 40.

M. Jousset ajoute : « Le libre-échange ne nous causerait aucun préjudice, si les concurrents étrangers supportaient les mêmes charges que nous, à l'aide de droits, non pas protecteurs, mais simplement compensateurs et correcteurs de la situation que nous font nos impôts intérieurs, et nos droits d'octroi entraînant avec eux des salaires plus élevés. Il est évident que je ne puis pas me battre avec un adversaire qui a un casque et une armure, si moi, je suis tout nu... » C'est cependant là notre situation. Une maison, ajoute M. Lahure, pressée par des commandes importantes, qu'elle n'avait pu exécuter complètement en France, a fait imprimer à Stuttgard 50,000 atlas primaires, même en comptant les frais de transport, il lui sont revenus de retour, à 33 0/0 meilleur marché que si le travail avait été fait à Paris, parce qu'ils n'ont eu à acquitter ni l'impôt de 10 fr. 40 sur le papier, ni l'impôt de 5 fr. 20 sur le cartonnage, ni le droit de douane, ce livre étant complètement terminé et ne payant rien à l'entrée en France.

Nous continuerons sans doute cette revue si instructive, mais les faits que nous venons de rapporter montrent déjà l'impérieuse nécessité d'une modification des droits. Il n'y a pas là en jeu une question de libre-échange ou de protection, mais simplement une question de justice. Aucun Français ne voudra que les droits de douane soient établis contre les règles du bon sens ou tournés par les étrangers.

L. L.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES FINANCES MUNICIPALES. — La communication suivante vient d'être faite aux conseillers municipaux :

Monsieur le conseiller,

En vue de vous faire bien juger notre situation, j'ai réuni, dans le tableau ci-dessous, les comparaisons des cinq dernières années; par son examen, vous vous convaincrez que nous avons à notre disposition près de 400.000 francs de moins qu'en 1881, 1882 et 1883, pour faire face aux projets, aux propositions et aux crédits supplémentaires présentés ou réclamés par les services municipaux, après l'adoption du budget primitif.

ANNÉES	RECETTES : Excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, tel qu'il ressort des comptes administratifs pour les années 1881, 1882, 1883 et 1884, et des prévisions du budget primitif pour l'année 1885. — Surtaxes d'octroi comprises. (1)		Produit des vingt centimes additionnels extraordinaires inscrits au budget primitif pour l'amortissement des emprunts. — Chapitre II Recettes extraordinaires. (2)		Totaux formés par l'addition des colonnes nos 1 et 2 (3)		DÉPENSES : Service des emprunts — Intérêts et amortissements au moyen des sommes totalisées dans la colonne n° 3. (4)		Reste pour faire face aux projets, aux propositions et aux crédits supplémentaires présentés ou réclamés après avoir pourvu aux dépenses extraordinaires et à l'amortissement des emprunts.	
Moyenne des années 1881 1882 1883	747.694	38	230.623	91	978.318	29	598.607	80	379.710	48
1884	671.892	38	236 842	33	908.734	71	701.269	98	207.464	73
1885	Prévision 562.218	35	234.000	»	796.218	35	815.166	31	Manque 18.947	96

Nous avons, de plus, à pourvoir au paiement de travaux antérieurs à notre administration, et dont les règlements, restés en litige, ont donné lieu à expertise.

Ce sont :

1° La promenade de Barbieux, commencée en 1878 . . . . . 90,000 fr.
2° Le conditionnement, adjugé en 1880 . . . . . 100,000 fr.
3° L'école de la rue des Arts, construite pendant les années 1883 et 1884. . . . 15,000 fr.
4° La construction d'une galerie couverte à l'Hôtel-Dieu, suivant procès-verbal d'adjudication, en date du 8 mai 1883 . . . . . 20,000 fr.
Soit. . . . . 225,000 fr.
à payer à bref délai.

C'est une somme de plus de 600,000 francs, dont nous sommes privés et qu'il nous faut regagner par l'épargne, la plus-value des services et les annulations de crédits, avant de nous retrouver dans la situation aisée de nos prédécesseurs, lorsqu'ils avaient pourvu aux dépenses ordinaires et à l'amortissement des emprunts.

La plus grande partie des augmentations données par la plus-value des services étant absorbée par l'accroissement incessant des dépenses ordinaires et permanentes, par les crédits supplémentaires nécessaires à l'entretien des propriétés communales, dont quelques-unes ont réclamé et réclament encore d'importantes réparations, c'est surtout par la plus grande modération dans vos demandes de dépenses extraordinaires, en dehors du budget primitif, que nous pouvons espérer d'améliorer, en quelques années, la situation difficile qui nous est échue et que nous n'avons point créée.

Veuillez agréer, Monsieur le conseiller, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire,

J. Lagache.

LILLE

Depuis longtemps, on se plaint légitimement des réjouissances absolument ridicules qu'organise chaque année la municipalité pour les fêtes de Lille.

Jamais, cependant, nos fêtes communales n'ont été plus tristes qu'aujourd'hui.

Il est vrai de dire que sur le budget ordinairement consacré aux fêtes, la municipalité avait prélevé cette année une somme assez rondelette pour faire de belles réclames à la Ligue maçonnique de l'enseignement.

C'est autant de perdu pour la joie de nos concitoyens, mais la municipalité s'en inquiète si peu !

Le temps, hier, a été superbe. Si les étrangers ne sont pas venus, les Lillois se sont beaucoup promenés.

Les concours établis entre ces diverses sociétés de jeux, ont été la seule attraction des fêtes.

Les établissements et les cabarets ont arboré leurs drapeaux ; les maisons particulières, à quelques rares exceptions près, paraissent ignorer la fête.

Les trains amènent des sociétés de jeux qui traversent bruyamment la ville et vont se ranger sur le boulevard des Ecoles, où la revue doit être passée par M. le maire de Lille.

Le soir, un concert a été donné sur la grande place de 9 heures à 11 heures par les musiques des canonniers et des pompiers. La foule était très grande, des tables ont été placées par les cafetiers jusque sur le milieu de la chaussée.

Quant aux illuminations, ce sont les cafetiers qui en ont fait les frais seuls, la Grande-Garde et l'*Echo du Nord*. L'Hôtel-de-Ville a allumé son cordon de gaz et puis... et puis, c'est tout !

La procession de réparation. — Dimanche, a eu lieu, en l'église St-Maurice, la procession générale de réparation. La grande nef et les deux nefs latérales étaient occupées par une multitude d'hommes qui étaient venus prendre part à cette grande manifestation catholique.

Après les vêpres, Mgr l'évêque de Lydda, qui présidait la cérémonie, est monté en chaire et a prononcé une allocution de cette voix sympathique et vibrante, que les catholiques sont toujours si heureux d'entendre.

Mgr de Lydda s'est senti ému devant cette nombreuse assistance qui venait protester contre les arrêtés iniques de ceux qui font la guerre à Dieu. Ils peuvent, a-t-il dit, supprimer les processions, enlever le Christ des écoles, retirer de leur programme d'éducation, le nom même de Dieu; ce nom est dans les cœurs et ils ne pourront l'en arracher.

Mgr de Lydda, est remonté ensuite, vers l'autel et a entonné le chant du *miserere*, que tous les assistants ont répété. Pendant ce temps, la procession s'est organisée ; le clergé, d'abord, revêtu de ses ornements sacerdotaux, puis Mgr de Lydda, sous le dais, portant le Saint-Sacrement. Derrière marchaient les membres des confréries du Saint-Sacrement, les membres des cercles catholiques et tous les hommes portant des cierges. La procession a duré une heure.

Lorsque le clergé a été rentré dans le chœur, une amende honorable a été lue en chaire et la foule s'est retirée, recueillie, sous l'impression de cette touchante cérémonie.

Conférence du pasteur Dide. — M. Goblet a délégué le pasteur Dide pour venir faire une conférence sur Victor Hugo, à la distribution des prix de l'Association philanthropique.

A différentes reprises, déjà, nous avons entendu, à Lille, le pasteur Dide, et nous avons caractérisé son talent fait de verve, de faconde, d'exaltation politique, mais où l'on chercherait vainement le moindre bon sens.

En étudiant Victor Hugo, le pasteur Dide, qui est tout le contraire d'un délicat, ne pouvait analyser les véritables envolées du poète, cela n'est pas de sa compétence ; il s'est borné comme on pouvait s'y attendre, à nous présenter le Victor Hugo politique des dernières années.

Parce que Musset ne s'est pas mêlé aux luttes politiques, parce que ce poète de qui Sainte-Beuve disait qu'il irait plus loin qu'aucun des poètes de son époque, s'est contenté de chanter les chants d'amour et d'espoir ou de soupirer des hymnes douloureux, le pasteur Dide s'est livré à un crésintement en règle, qui lui mériterait certainement l'épithète de Welche, que Voltaire, dont il a parlé, donnait si facilement aux gens sans goût et sans tact.

Nous ne suivrons pas le pasteur Dide dans sa longue et fastidieuse conférence ; nous relevons seulement ce mot, par lequel il a terminé : « On ne saurait, a-t-il dit, sans apostasie envers la tombe, sans apostasie envers Victor Hugo, qui a fait battre tant de cœurs en leur inspirant les plus nobles sentiments, ne pas aimer la République, qu'il aimait. »

M'est avis que l'étranger a fait battre passablement de cœurs pour l'Empire et que Chateaubriand a ému plus d'une âme en faveur de la Monarchie.

A qui faut-il être infidèle ? à Victor Hugo ? à Béranger ou à Chateaubriand ?

Le pasteur Dide a terminé par une bêtise un discours qui en était tissé et où la sonorité des phrases ne pouvait faire illusion qu'à quelques-uns sur le peu de solidité du fond.

Courses de Lille. — Eh bien ! le goût du sport entre-t-il assez dans les mœurs lilloises? Dimanche dernier, on s'écrasait aux régates; hier, la pelouse et le pesage de notre Hippodrome étaient absolument envahis par une foule en général très élégante.

Mais aussi, quel temps merveilleux ! Un peu de poussière, un peu trop de soleil; à cela près, *all right* ! pour me servir du terme favori des sportsmen.

A deux heures et demie précises, les chevaux partant dans le prix de la Deule, trot monté, font leur entrée sur la piste. Sur cinq inscrits, quatre se présentent au poteau. *Gordon* 2(1), à M. Sagot, gagne facilement devant *Ouvrière II*, à M. Platiau seconde et *Priexta III* (3(1), à M. Boucquey 3e. Non placée : *Etoile*, à M. Dambricourt.

Le prix du moulin (courses de haies, à réclamer) donne lieu à un potsau, *Rebound*, *Général Williams*, *Méringue*, *Lemgruber* et *Milord* s'élancent, mais un des jockeys croit à un faux départ et arrête son cheval, deux autres l'imitent. Seels, *Méringue*, à M. Guinebert et *Lemgeuber* continuent la course, encore le propriétaire d'un de ces deux chevaux les arrête-t-il devant les tribunes; mais là, le starter, de retour du poteau, affirme que le départ est excellent et voilà *Méringue* et *Lemgruber* repartis de plus belle. Naturellement, un peu de brouhaha. *Méringue*, à qui revenait d'ailleurs et, en tous cas, la première place, vu son excellente forme et le petit poids qu'elle portait, arrive première; *Lemgruber* 2e.

Côte : *Méringue* (2(1). *Lemgruber* (égalité).

Le prix de la Société des Steeple-Chases de France réunit 6 partants *Sagace*, *Saucisse*, *Le Caire*, *Barbizon*, *Ça-va-bien*, *Quimper*.

Dès le premier tour, *Sagace* se dérobe et reste au pesage. A la barrière fixe, *Quimper* et *Barbizon* tombent. Et *Ça-va-bien* (2(1), à M. Archdeaun, arrive première, battant d'une tête *Le Caire* (1 1/2), à M. Van Loo et *Barbizon* 3e, à M. le vicomte de Jumilhac. Le jockey de *Barbizon* a l'épaule démise.

Le prix du bois, la grosse épreuve de la journée ne réunit que quatre partants : *Pâquerette*, *Saint-Néots*, *Tagus* et *Voisins*.

A la barrière fixe, *Tagus*, qui laissait concevoir d'excellentes espérances fait panache. La course n'est plus qu'entre *Voisins* et *Saint-Néots*. *Voisins* (favori), à M. Khan, arrive premier, battant *Saint-Néots*, à M. Strip, d'une encolure, *Pâquerette* mauvaise troisième. Le jockey de *Tagus* n'a que des contusions légères.

La plus belle course a été sans contredit le Military. Six partants : *Passion*, *Icare*, *Roquencourt*, *Céline*, *Distingué*, *Water-Broon*. *Roquencourt* mène la course avec *Icare* et pendant presque tout le parcours les six chevaux restent ensemble. Enfin, *Roquencourt*, à M. de Ganay (3(1) l'emporte après une arrivée très disputée sur *Icare*, à M. de la Serve, montée par M. de la Tour. Troisième, *Water-Broon*, très bien menée, à M. de Boulémont (3(1.)

M. Bonjean, qui montait *Distingué*, a fait preuve de talent en relevant vivement son cheval, qui venait de glisser devant les tribunes au saut de la rivière. On l'a fort applaudi.

Retour de courses des plus brillants. La ville est si animée qu'on ne la reconnait plus.

William.

Beaux-Arts. — On remarque à la vitrine de M. Colas, rue Nationale, une charmante photographie artistique, *la Surprise*, que M. Marcel Bulteau, photographe, à Armentières a exposée depuis quelques jours.

C'est un jeune enfant nu, s'entourant d'une guirlande de feuillage, très gracieusement posée.

Cette photographie est magnifiquement réussie et fait grand honneur à l'artiste, qui a dû saisir la *seconde unique* dans la pose d'un si jeune enfant.

Voyage à la mer. — Train de plaisir pour Dunkerque le dimanche 21 juin 1885.

Douai, Libercourt, Seclin, 7 fr. en 2e classe ; 5 fr. 50 en 3e classe.

Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, Pérenchies, Armentières, Bailleul, Hazebrouck, 5 fr. 50 en 2e classe ; 4 fr. 50 en 3e classe.

Aller. — Départ de Tourcoing, 6 h. 55 matin ; Roubaix, 7 03 ; Croix-Wasquehal, 7 10 ; Lille, 7 35. — Arrivée à Dunkerque, 9 55.

Retour. — Départ de Dunkerque, 8 h. 45 soir ; arrivée à Lille, 11 18 ; Croix-Wasquehal, 11 58 ; Roubaix, minuit 05, Tourcoing, minuit 14.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de réparer un oubli dans mes remerciments aux personnes qui ont bien voulu me porter aide pendant l'incendie, en y ajoutant Messieurs Bernard Vaissier, Plays, Delys et Petit.

En m'excusant de vous donner ce dérangement, je vous prie d'agréer, monsieur, mes sincères salutations.

E. Werts.

Monsieur le rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Je vous prie de bien vouloir m'accorder l'hospitalité de vos colonnes, pour remercier M. Emile Delys, qui a donné l'alarme dans tout le quartier et a organisé les premiers secours pour préserver mes magasins ainsi que MM. Ed. Van Causselaert, Charles Debocghaire, J.-L. Nys, D. Plays, A. Destombes, E. Leveugle et Ledhui.

Je vous remercie à l'avance et vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur, mes sincères salutations.

Veuve Galisset.

NORD

Landrecies. — La *cocotte* vient de se déclarer dans les étables de cinq ou six fermes de cette ville. On signale aussi un cas à Fontaine-au-Bois. On compte une quarantaine de cas, dont 14 dans cette dernière localité. Des mesures énergiques sont prises pour prévenir la propagation du mal.

Douai. — Les fêtes de Gayant à Douai auront lieu les 12, 13 et 14 juillet. Le programme comprend un festival international d'orphéons, harmonies et fanfares, un concours de tir, des régates internationales réservées aux juniors, une grande revue des troupes de la garnison, de nombreux bals et concerts. En outre, le 26 juillet, des courses auront lieu sur l'hippodrome de Lewarde.

Solesmes. — Un carrousel aura lieu ici le 21 juin. Il y aura douze cents francs de prix. La musique de Solesmes prêtera son concours. La fête sera terminée par un feu d'artifices.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — M. Van Grutten, maire, non content d'avoir remplacé dimanche dernier la procession de la Fête-Dieu par la procession du Sou des écoles laïques remplacera demain celle de la paroisse de Saint-Pierre du Courgain, par la procession laïque de la caisse des écoles communales, qui parcourra les principales rues de la ville et du Courgain, musique en tête et bannières déployées.

— Demain, arrivera le 23 bataillon d'artillerie de forteresse, venant de Versailles.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 14 juin. — Joseph et François Spilbeers, jumeaux, rue Drouot, cour Bulteau, 2. — Marie Dewaele, rue de l'Ommelet. — Zulma Nouveau, rue d'Arcole, cour Lauwers, 7. — Henri Eyelands, rue du Progrès, maisons Castel. — Georges Fiévet, rue de Ma Campagne, 13. — Julienne Anicaert, rue de la Perche, fort Sioen, 3. — Marguerite Delestrain, rue Notre-Dame, cour Delobelle, 46.

Le second dimanche de la Fête-Dieu a été célébré dans nos diverses paroisses au milieu d'un immense concours de fidèles. Les processions se sont faites à l'intérieur des églises avec autant de pompe qu'il était possible d'en déployer. Partout, décoration élégante, fleurs à profusion sur les autels transformés en reposoirs.

Le recueillement ému de l'assistance témoignait assez du regret que chaque catholique éprouve de se voir privé des magnifiques solennités publiques du passé.

Quand Dieu pourra-t-il circuler librement dans les rues d'une ville où rien ne s'oppose aux exhibitions carnavalesques et autres ?

Erratum. — Une coquille typographique s'est glissée dans l'article que nous avons consacré, hier, à l'Ecole de natation. Il faut rétablir ainsi l'avant-dernier alinéa : « Les jours réservés aux dames sont le mercredi après-midi et le vendredi matin. L'Ecole de natation n'est pas très fréquentée *par elles*. »

La société de secours mutuels, placée sous le vocable de Saint-Vital, vient de décerner, comme témoignage de reconnaissance, une médaille d'argent à M. Augustin Delbar, qui l'a fondée en 1821.

Arrestation. — Un journalier, François Debenne, sans domicile fixe, a été arrêté samedi soir pour infraction à un arrêté d'expulsion prononcé contre lui en 1874. Ce pauvre diable a paru enchanté d'être conduit en prison, car il était en proie à la misère la plus noire.

Dimanche matin, rue Danbenton, deux chiens s'entre-dévoraient. Sous le prétexte de les séparer, les deux propriétaires de ces deux quadrupèdes en vinrent eux mêmes aux mains et aux coups de poing même ; on ne sait comment aurait fini la rixe, si un vigoureux agent n'avait séparé les combattants.

Chronique colombophile. — Le grand concours de Dax, dit la *Revue colombophile*, promet d'être des plus brillants, et si quelque catastrophe imprévue ne vient pas nuire à son succès, nous verrons sûrement, par la magnificence des prix et le nombre des concurrents, qu'il obtiendra cette année un éclat extraordinaire.

En plus les prix offerts gracieusement par MM. Pierre Tatteau et Julien Lagache, le cercle Union et Progrès vient de recevoir de la société Union et Progrès, de Tourcoing, un objet d'art de toute beauté; ce cadeau ne fait que resserrer étroitement les liens d'amitié qui unissent déjà ces deux centres colombophiles.

Une autre société importante de Tourcoing a bien voulu promettre aussi une marque de sympathie et un encouragement au concours national.

M. Augustin Morel et un ancien membre du cercle Union lui ont offert leur concours et enfin une liste de souscription, présentée à tous les membres, vient d'atteindre le chiffre de 700 fr. Cette somme est destinée à l'acquisition d'objets d'art, bronzes, vases, etc. Sans crainte de nous tromper, nous pouvons dès à présent affirmer que le nombre des prix d'excellence s'élèvera à peu près à vingt et seront offerts dans des conditions analogues à celles du concours national de Morceux 1884.

Wattrelos. — Samedi soir, vers dix heures et demie, deux préposés de douane, MM. Dumont et Lecaudé, étaient embusqués à l'endroit dit *La Becque*, près du Sartel. Deux contrebandiers vinrent à passer. Se lancer à leur poursuite et se saisir de leurs personnes fut, pour les douaniers, l'affaire d'un instant. Les individus arrêtés sont les nommés Victor Rousseau, terrassier, de Fives-Lille, et Jules Desmoulins, mineur, d'Averdoing (Pas-de-Calais) : ils étaient porteurs de 40 kilos environ de café vert.

C'est la centième de la 3e série, quand nous serons à 5,000, nous ferons une croix. — « Sarrun, le 18 février 1885. — Les Pilules Suisses que j'emploie depuis un an, m'ont complètement rétabli. Les personnes à qui je les ai conseillées ont constaté des résultats merveilleux. Veuillez m'en expédier deux boites à 1 f. 50. Je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, d'agréer mes sincères félicitations pour les services qu'il rend à l'humanité, et je l'autorise volontiers à publier mon attestation. — J. Labaize, propriét. à Sarron (Landes). » 10994

UNE MAISON ANGLAISE de toute honorabilité, faisant la représentation à Londres et visitant le gros et les grandes maisons de nouveautés, désirerait représenter un fabricant important de Roubaix. Références de premier ordre. — Réponse, par lettre, au bureau du journal, sous les initiales B R W G. p.20—10972

FEUILLETON DU 16 JUIN — (N° 2).

LA DOT DE FÉLICIE

De tout temps, Mme Rigodin avait nourri le grand projet d'unir Félicie à un sien neveu, Anacharsis Truchot, brave et honnête garçon à qui cette alliance eût fourni des chances d'avenir, en même temps qu'à Félicie la certitude d'un bonheur intime comme celui dont elle avait joui elle-même. Elle soupçonnait Félicie de ne pas désavouer au fond de son cœur le projet qu'elle avait formé. Mais Félicie, en fille obéissante et docile, n'en avait soufflé mot; et Mme Rigodin, de son côté, n'aurait osé mettre en avant Anacharsis Truchot. Anacharsis ne possédait rien ! Tout ce qu'avaient pu jusqu'alors la mère et la fille, c'était que l'on ne brusquât pas les choses.

On avait donc attendu, et attendu si bien, que Félicie touchait à ses vingt-trois ans le jour où M. Rigodin eut la bonne fortune d'entrer en relations avec M. Isidore Lebon, de la maison Lebon et Cie, rue Saint-Honoré. M. Lebon était un notable commerçant ; son nom se trouvait tout au long dans le *Bottin* avec cette qualification. Aussi M. Rigodin n'avait-il pas hésité à doubler le chiffre de la dot; ce qui n'avait pas été sans hâter d'une façon quelque peu sensible la conclusion de cette grave affaire — qui n'était pas encore faite cependant, pensait Mme Rigodin.

— Mais, mon ami, dit-elle timidement, comment fournir du jour au lendemain une dot si considérable ?... Il va falloir négocier des valeurs; et par le temps qui court...

— Chut ! fit mystérieusement M. Rigodin, chut !... C'est arrangé.

— Vous avez négocié ?

— Oui ; toutes nos mines, tous nos canaux, toutes nos valeurs de portefeuille.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria Mme Rigodin ; voilà donc le secret de votre dernier voyage à Paris ?

— Oui, oui, oui ! riposta le maire en se frottant les mains. Bonne affaire ! excellente affaire ! J'ai gagné sur la vente ; et, en prélevant la dot de Félicie, il nous reste de quoi acheter au taux actuel quatre mille livres de rente; ce qui, avec nos biens-fonds, nous laisse à peu près notre situation. C'est-à-dire que Félicie ne nous aura presque rien coûté.

M. Rigodin ne semblait trouver blessant ni pour sa fille ni pour lui-même cet aveu, dont la naïveté, d'ailleurs, atténuait grandement l'égoïsme.

— Mais, hasarda Mme Rigodin, les fonds...

— Chut ! ma chère amie ; chut !

En même temps, M. Rigodin montrait du doigt le plafond.

— Dans la chambre ?

— Oui !

— Comment... ! Cette caisse que vous avez rapportée, pleine, disiez-vous, d'échantillons de serrurerie... ?

— Cette caisse contient deux cent mille francs... et quelque chose, en bel et bon argent monnayé.

— Grand Dieu !

— Eh bien, qu'avez-vous donc ?

— Si l'on se doutait qu'une pareille somme est en notre possession !

M. Rigodin — qui n'était pas un héros, nous l'avons dit — sentit comme un imperceptible frisson lui monter des jambes dans le dos et du dos jusqu'à la racine des cheveux. Mais il prit sur lui de ne pas trahir devant deux femmes le secret de sa faiblesse et riposta avec désinvolture :

— On n'en sait rien, ma chère amie.

— Mais on peut le savoir;... les domestiques...

— Bah !... M. Lebon arrive après-demain; le notaire sera prévenu; les fonds seront versés ; le reste regarde ces messieurs.

— Pourvu que d'ici là...

Mme Rigodin n'eut pas le temps d'achever sa phrase. Cabirou, essoufflé, l'œil hagard, rouge comme une pivoine, et tremblant des pieds à la tête, venait de faire brusquement irruption dans la salle à manger.

— Hé ! bon Dieu, Cabirou, que signifie cette façon d'entrer ? et que se passe-t-il ? demanda M. Rigodin déjà plus mort que vif.

— Vous n'avez donc pas lu le journal ?

— Pas encore.

Cabirou leva les mains au ciel.

— Eh bien, monsieur le maire, dit-il, il se passe... que la Chambre a été envahie... hier...

— La Chambre !... quelle Chambre ?

— Des députés... à Paris.

— Encore une révolution !

— Oui, Monsieur le maire !... Il paraît qu'on se bat... toutes les troupes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne sont en route pour Paris.

— Vous exagérez, Cabirou !

— Hélas ! non, monsieur le maire !

— On se bat !!

Mais, comme sa fille était plus pâle qu'un lis immaculé, comme sa femme tremblait ainsi qu'une feuille sous le vent d'orage, M. Rigodin regimba contre la peur.

— Eh bien, c'est un malheur, Cabirou, dit-il; c'est un grand malheur !... Ces dissensions intestines sont du plus déplorable effet... Mais, après tout, c'est à Paris que tout cela se passe... et nous n'avons point à nous en mêler.

— A nous en mêler ? non da, monsieur le maire ! Mais il y a de mauvais gars qui s'en mêlent pour nous; et ce n'est pas des Parisiens seulement qu'il faut se méfier à cette heure !

— Que voulez-vous dire ?

— Que tout ça, monsieur le maire, est d'une manigance qui